

[Covid-19 - Les masques pour protéger les Puydômois]

Par anticipation, une première commande de 400 000 masques textiles, a été passée par le **Conseil départemental** en liaison avec l'**Association des Maires du Puy-de-Dôme**, pour contribuer à la protection des Puydômois, sur l'ensemble du territoire, pour l'après-confinement. Loin d'être un effet d'annonce, il s'agit bien d'une **1ère commande**, qui, si les besoins se font sentir, notamment concernant les personnes les plus vulnérables, sera complétée de commande(s) supplémentaire(s) ultérieure(s).

En effet, **le Département s'engage à rester en veille** sur cette question sensible des masques, à **être attentif, réactif, et à s'adapter** aux besoins réels des Puydômois et à l'évolution de la pandémie, dans une **attitude raisonnée**, et un **esprit de responsabilité** tenant compte des dispositions prises par les autres collectivités (notamment 600 000 masques commandés par Clermont Auvergne Métropole pour les habitants de ses 21 communes ; 1 masque pour chaque habitant annoncé par la Région Auvergne Rhône Alpes).

Par ailleurs, bon nombre d'entreprises ont pris l'initiative de doter leurs salariés. Créatifs et habiles, certains Puydômois ont déjà pris les devants et ont confectionné eux même leurs masques à l'aide de tutoriels validés. L'occasion de mentionner que le port de masque pour les enfants est prohibé en maternelle, et déconseillé en école primaire (selon les annonces d'Edouard Philippe du 28 avril).

Rappelons que le port du masque est une mesure de protection "*envers les autres*" et qu'il n'est efficace qu'accompagné du respect strict des autres mesures indispensables de distanciation, de lavages des mains réguliers, et des gestes barrières.

